

Question orales

les journalistes, j'ai parlé de toutes les hypothèses possibles qui auraient pu se réaliser, même de celle à savoir si, il y a 20 ans, nous avions su ce que nous savons aujourd'hui et tout ce qui aurait pu alors en découler. Je crois que le journaliste a rapporté cette nouvelle très honnêtement, mais de là à en conclure qu'il s'agissait d'un jugement sur le cas de Pickering et de Mirabel, à mon avis, c'est aller trop loin.

M. Harney: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre malgré lui.

[Traduction]

Je reviendrai sur les arguments que vient d'invoquer le ministre. Étant donné que les travaux de la séance qui se déroule actuellement ne tiendront pas compte des connaissances que le ministre prétend que l'on possédait et qui étaient évidentes avant que soit prise la décision de construire l'aéroport, le ministre aura-t-il l'obligeance de s'engager à réexaminer tous les éléments de la décision d'engager les dépenses considérables qui seront consacrées cette année à la planification et à la conception de l'aéroport?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, tout ce que j'ai dit, et je pense que tout le monde à la Chambre conviendra que c'est raisonnable, c'est que si nous avions su, il y a mettons 10 ou 15 ans, ou peut-être même il y a 5 ans, qu'il serait possible d'avoir des trains filant à des vitesses aussi élevées que 200 ou 300 milles à l'heure, nous aurions peut-être pris une décision qui aurait été différente de celle que nous avons prise. C'est tout.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne reste plus que quelques minutes avant la fin de la période des questions. On permettra peut-être à la présidence d'accorder la parole au très honorable représentant de Prince-Albert.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND SYNDICAT DES MARINS-LAKE CARRIERS
ASSOCIATION—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE DES
TRANSPORTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports m'a impressionné encore en parlant de trains qui voyagent à 300 milles à l'heure. Cela montre à quel point il devance les événements.

Des voix: Bravo!

M. Diefenbaker: Il pensait à Air Canada. Vu que le pusillanime ministre du Travail n'a pas agi, le ministre des Transports pourrait-il étudier la situation dans le cas du différend du Syndicat des marins pour voir quelles mesures il pourrait prendre, car partout dans l'Ouest des gens comme le commissaire en chef de la Commission du blé et d'autres prétendent que l'inaction assénera un coup terrible au pays. Il semble qu'on ne fait rien. Si je m'adresse à lui, c'est qu'il est un homme d'action.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'entendre le député dire cela car, de fait, on prend des mesures. Je dois proclamer publiquement que le ministre du Travail est non seulement mon collègue mais aussi un de mes bons amis et

[M. Marchand (Langelier).]

que j'ai entière confiance dans sa compétence, dans son habileté.

M. Diefenbaker: Vous êtes bien le seul.

* * *

LES SPORTS

LE PROJET D'INTERDICTION DE L'IMPLANTATION À TORONTO
DE LA LIGUE MONDIALE DE FOOTBALL—LA PORTÉE DE LA
MESURE ENVISAGÉE

M. Ron Atkey (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu ses nouvelles déclarations durant la fin de semaine, où il manifestait l'intention d'interdire à la ville de Toronto le privilège relatif à la Ligue mondiale de football, et les nouvelles observations du ministre de la Justice au comité hier soir, selon lesquelles ses fonctionnaires, de concert avec les fonctionnaires du ministre, sont en train de rédiger une mesure législative qui sera présentée au cabinet demain, le ministre nous dirait-il si cette mesure s'appliquera à d'autres sports que le football et s'il apportera des restrictions sur la transmission d'événements sportifs américains par des stations canadiennes de télévision?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à dire que, contrairement au parti de nos vis-à-vis, le gouvernement et notre parti expriment la même opinion dans l'Ouest et dans l'Est, à Toronto comme à Montréal.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Votre parti n'est pas national.

M. Lalonde: J'ai dit, durant la fin de semaine, alors que le député était occupé ailleurs sans doute, que je ferai une recommandation à mes collègues du cabinet et qu'une fois que celui-ci aura pris une décision, elle sera annoncée en temps utile. Comme le député le sait, la teneur d'une mesure législative devient publique lors de la présentation en première lecture du projet de loi. Pour ce qui est de la dernière partie de sa question au sujet de la télévision, je n'ai pas l'intention d'examiner cela pour l'instant.

Une voix: Oh, oh!

M. Atkey: J'aimerais savoir si, en rédigeant la mesure législative, le ministre a consulté le ministre de la Consommation et des Corporations pour dissiper la contradiction entre sa politique, qui consiste à protéger le monopole de la Ligue canadienne de football, et celle de l'autre ministre, qui est de favoriser la concurrence.

M. Lalonde: La question en soi est une preuve, je pense, de la confusion qui règne dans les esprits des membres de l'opposition au sujet de la propriété canadienne et de la protection de l'identité canadienne.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROGRAMME DE DÉCENTRALISATION DU PERSONNEL—
LES PROGRÈS ACCOMPLIS—LES POSTES À POURVOIR—LES
MUTATIONS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économi-